

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS du 14 octobre 2025

Sous la présidence de M. William PICARD, maire.

Conseillers présents : Mme Marie-Paule GAEHLINGER, Mme Aurélie MENG, Mme Déborah FEGER et M. Jean-Loïc GUILLAUME.

Conseillers enfants présents :

LASSOUED Eline, FARGEREL LAPEYRE-D'HUMIERES Anaïa, ARZIMAN Sultanne, MUNCH Gabriel, BOUKO Jamy, SCHAEFFER FAESSEL Nathan
WITZ LANTZ Adixia, RICHERT Adèle, FELIX Mia, LAUCH Baptiste, AUTHIER Basile, SELEKLER Enes

ORDRE DU JOUR

- I. Mot d'accueil
 - II. Désignation d'un secrétaire de séance
 - III. Installation des conseillers municipaux enfants, remise des diplômes et du livret « à la découverte de ta commune »
 - IV. Présentation des attributs d'un maire et d'un adjoint au maire
 - V. Rôle et mission du conseil municipal des enfants
 - VI. Echange sur les thèmes de l'année 2025/2026
 - VII. Photo du nouveau conseil
-

Monsieur le maire, William PICARD, ouvre la séance à 16H30.

I. Mot d'accueil.

Monsieur le Maire accueille tous les participants en leur souhaitant la bienvenue. Il se présente aux nouveaux conseillers enfants ainsi que les élus qui l'accompagnent dans son mandat.

II. Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Loïc GUILLAUME est désigné secrétaire de séance.

III. Installation des conseillers municipaux enfants, remise des diplômes et du livret « à la découverte de ta commune ».

Lors d'un tour de table, chaque conseiller enfant s'est brièvement présenté.

Les conseillers enfants ont été symboliquement installés dans leurs nouvelles fonctions par la remise de l'écharpe tricolore par le Maire. Un diplôme de conseiller a été remis aux nouveaux installés ainsi qu'un cadeau de bienvenue à tous pour bien remplir leur mission.

IV. Présentation des attributs d'un maire et d'un(e) adjoint(e) au maire

Le maire doit porter l'écharpe tricolore avec glands à franges d'or dans les cérémonies publiques et toutes les fois que l'exercice de ses fonctions peut rendre nécessaire ce signe distinctif (mariages, commémorations...).

L'écharpe tricolore " peut se porter soit en ceinture, soit de l'épaule droite au côté gauche. Lorsqu'elle est portée en ceinture, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu en haut. Lorsqu'elle est portée en écharpe, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu près du col, par différenciation avec les parlementaires.



Port en ceinture
Bleu vers le haut



Port en écharpe
Bleu vers col



Il convient de distinguer Monsieur le Maire des adjoints. Pour ce faire, il faut regarder les glands qui pendent de l'écharpe. S'ils ont des franges d'or, c'est le Maire. Si elles sont en argent, alors c'est un adjoint ou un conseiller municipal.

Le collier est un autre attribut du Maire ou des adjoints. Il est plus rarement porté et la différence entre maire et adjoint est la même (médaille couleur Or pour le Maire et Argent pour les adjoints).



V. Rôle et mission du conseil municipal des enfants.

Monsieur GUILLAUME, conseiller en charge de l'animation du conseil municipal des enfants (CME), a ensuite rappelé la mission dudit conseil.

Le CME réunit les enfants monswillérois de cours moyen 1^{ère} année (CM1) et 2^e année (CM2) qui sont élus au sein de l'école par leurs camarades en respectant la parité garçons/filles et le nombre de 6 par classes. Le CME est un lieu de réflexion, de discussion et d'action pour les jeunes élus. Les conseillers enfants sont invités à donner leurs opinions sur les sujets de leur quotidien. Ce conseil a aussi et essentiellement pour but d'être un outil d'éducation à la citoyenneté, d'apprentissage des notions de la démocratie et de permettre aux enfants de monter des projets réalisables au sein de la commune. Les conseillers enfants seront ainsi invités à participer à toutes les cérémonies commémoratives de la commune avec l'accord de leurs parents.

La fréquence des conseils municipaux est d'un par trimestre soit 3 par an dans la salle du conseil municipal et n'excède pas une heure.

- 1^{er} conseil : Il a lieu courant octobre. Il correspond à l'installation du conseil municipal.
- 2^e conseil : Il a lieu courant février et est axé sur les projets.
- 3^e conseil : Il a lieu courant juin. Ce dernier conseil correspond au bilan de fin d'année.

Le mandat d'un jeune conseiller est de deux ans et se base sur l'année scolaire, c'est à dire du mois de septembre au mois de juillet.

VI. Echange sur les thèmes de l'année 2025/2026.

Les animateurs et référents du conseil municipal des enfants ont proposé les activités suivantes aux conseillers enfants, activités adoptées à l'unanimité :

- Réalisation, en liaison avec la direction de l'école, de décorations de Noël (paquets cadeaux et/ou rondelles de bois), afin d'orner le sapin devant la mairie. Il est également proposé la réalisation d'une bache décorée par les enfants de chaque classe pour orner les grilles des écoles.

- Préparation d'une vidéo pour les vœux du Maire planifiés le vendredi 9 janvier 2026. Les enfants ouvriront la cérémonie en accueillant le public.

- Visite institutionnelle programmée le mercredi 11 février avant les vacances scolaires d'hiver. Le thème pourrait être « Bien vivre dans notre société (respecter les lois françaises pour éviter d'être sanctionné) et bien se nourrir (être en bonne santé et manger équilibré) »

La matinée débutera par une rencontre avec le sous-préfet, se poursuivra par un atelier cuisine au Zornhoff avec l'association « potes et popotte » puis une après-midi d'échanges au centre éducatif fermé. <https://www.groupe-sos.org/structure/cef-de-saverne/>

- Sur la fin d'année scolaire, vers le mois de mai, il est proposé aux conseillers municipaux enfants de proposer des activités pertinentes qui auront été débattues avec leurs camarades.

A l'issue, la parole a été laissée, de façon libre, aux conseillers enfants pour s'exprimer sur les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien. Les sujets abordés sont listés ci-dessous :

- Mettre un passage piétons au niveau de la rue Grauvogel ainsi qu'un couloir piétons.

Cette proposition a été validée. Elle fera l'objet d'une commande et d'une réalisation rapidement.

- Réparer la fontaine de la place de la Fontaine.

- Mettre une fontaine sur la place des Tilleuls.

- Mettre une statue de lion sur la place des tilleuls.

- Mettre une tyrolienne dans la cour de l'école et/ou au parc Goldenberg.

- Mettre des silhouettes aux passages piétons.

- Intégrer des lumières bleues sur les passages piétons.

- Mettre des barrières entre le parking et le terrain de foot.

Des barrières et des filets pare-ballons font l'objet d'une commande dans la réalisation du parking. L'enceinte sportive sera donc fermée début novembre et l'ancien portail sera de nouveau installé.

- Mettre en place des règles ou des procédures pour limiter la vitesse des voitures.

- Boucher les tranchées de la rue du Stade.

- Aménager et agrandir la place du Saule.

- Organiser une opération de recyclage des articles de sport.

- Mettre d'autres bancs sur la place des tilleuls.

L'ensemble des sujets fera l'objet d'une étude par les élus en charge de l'animation du conseil municipal des enfants pour en décliner les actions à réaliser et celles qui ne pourront pas l'être.

VII. Photo du nouveau conseil.

A l'issue de ces débats, une photo de groupe a été réalisée.

Le Maire a remercié les conseillers et a levé la séance à 17H30.

Les enfants seront convoqués en décembre pour une préparation de leurs vœux.

Annexe 1 : présentation du centre éducatif fermé

Le Centre Educatif Fermé (CEF) de Saverne défend, depuis sa création en 2005, une conception « ouverte » et avant tout éducative de la mission de service public de Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) exercée par délégation.

Les objectifs

Dans un cadre structuré et structurant où les droits des mineurs sont respectés, l'établissement accueille durant toute l'année en fil continu des adolescents en conflit avec la loi pour des placements en alternative à la détention, dont la durée varie en fonction de la situation du mineur.

L'objectif étant de construire un projet de vie épanouissant qui va créer les conditions d'un processus de désistance vis-à-vis de la carrière délinquante qui s'était amorcée.

Public Accueilli

Mineurs garçons entre 13 et 16 ans multi récidivistes ou multi réitérants.

Capacité d'accueil

Le CEF dispose d'une capacité d'accueil de 12 places.

Les modalités d'admission

A la suite d'une sollicitation, dans un cadre immédiat ou préparé, émanant d'un service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), l'établissement étudie la demande d'admission puis énonce sa capacité à répondre à la demande. Ensuite, un(e) Juge des Enfants ou un(e) Juge d'Instruction ordonne le placement en CEF.

